



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Avis d'enquête publique

préalable à l'autorisation unique loi sur l'eau au titre de l'ordonnance 2014-619 du 12 juin 2014 concernant un projet d'agrandissement d'une retenue à usage d'irrigation, porté par l'ASL Lemène, sur la commune de Saint Eutrope de Born

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Saint Eutrope de Born **du lundi 26 septembre 2016 inclus au mercredi 26 octobre 2016 inclus.**

Ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire : M. Georges André MIRAMON, fonctionnaire de préfecture à la retraite et en qualité de commissaire enquêteur suppléant : M. Jean Marie JUAN, sous directeur administratif retraité.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint Eutrope de Born, pendant **31 jours, lundi 26 septembre 2016 inclus au mercredi 26 octobre 2016 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Eutrope de Born.

Monsieur Georges André MIRAMON se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de Saint Eutrope de Born le lundi 26 septembre de 9h à 12h ;
- à la mairie de Saint Eutrope de Born le mercredi 12 octobre de 9h à 12h ;
- à la mairie de Saint Eutrope de Born le mercredi 26 octobre de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Saint Eutrope de Born ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation unique loi sur l'eau par arrêté d'autorisation ou de refus, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à : ASL Lemène, Mairie, 47210 Saint Eutrope de Born.

Agen, le

30 AOÛT 2016

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Jacques RANCHERE